



Forcing marquage antivol !

Par **Moujick**, le **11/07/2017** à **14:48**

Bonjour, j'ai acheté une voiture d'occasion à un concessionnaire il y a un an. Depuis, j'ai reçu 2 courriers pour du marquage antivol dont le dernier précise que "mon contrat a été renouvelé et que mon règlement est attendu". Je n'ai jamais eu recours à cette société. Selon la loi et devant un tel abus, que dois-je faire ? (je suis tentée de continuer à ne pas répondre et si j'écris, ce sera certainement en recommandé : qu'en pensez-vous ?) D'avance merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **11/07/2017** à **15:59**

Bonjour, C'est un problème classique et connu... Vous n'avez pas à payer quoi que ce soit !

Par **Moujick**, le **11/07/2017** à **17:59**

Merci pour votre réponse.